

## 34<sup>ème</sup> CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE MIXTE DE HAUTE-SORNE

Procès-verbal de la séance du mardi 12 décembre 2017 à 18h30

À la Halle de gymnastique de Bassecourt

**Présidente** : M. Nicole LCHAT, Présidente.

**Secrétaire** : M. Gérald KRAFT, Secrétaire du Conseil général.

**Présents** : M. le Maire Jean-Bernard Vallat. Les membres du Conseil communal suivants : Mme Rose-Marie Allemann, M. Pascal Crétin, M. Etienne Dobler, Mme Nicole Eggenschwiler, M. Abel Gelso, M. Guy Meier, M. Georges Migy et M. Gérard Ruch.

M. Michel Guerdat, Secrétaire communal.

**Excusé** : -

**Convocation** : La séance de ce jour a été convoquée par lettre et par publication dans le Journal Officiel n° 43 du 29 novembre 2017, ainsi que par affichage public.

Mme la Présidente Nicole Lachat a le plaisir d'ouvrir la séance du Conseil général à la halle de gymnastique de Bassecourt. Elle souhaite une cordiale bienvenue aux membres du Conseil communal, aux membres du Conseil général, aux représentants de la presse et au public.

Mme Lachat communique que la présente séance a été convoquée par courriel, courrier et affichage public, ainsi que par le Journal officiel n° 43 du 29 novembre 2017. Elle donne connaissance de l'ordre du jour. Ce dernier est accepté sans modification.

La Présidente donne la parole au Secrétaire du Conseil général pour l'appel.

### 1. Appel.

Gérald Kraft, secrétaire du Conseil général, procède à l'appel nominal.

M. Claude Humair (PDC) est excusé et non remplacé.

M. Michel Saner (PDC) est excusé et non remplacé.

M. Gervais Gisiger (PCSI+RC) est excusé et remplacé par M. Gérald Membrez.

Mme Céline Grellier (PCSI+RC) est excusée et remplacée par M. Hubert Fleury.

30 conseillers généraux sur 33 sont présents.

### 2. Procès-verbal de la séance du 21 novembre 2017.

Le procès-verbal du 21 novembre 2017 est accepté tel que présenté, avec remerciements à son auteur.

### 3. Communications.

Mme la Présidente Nicole Lachat n'a pas de communication à faire, mis à part relever l'effort réalisé pour les sapins de Noël dans les villages de notre commune.

M. le Maire signale qu'un sapin de Noël a été installé dans chaque village de la Commune, ainsi qu'à Scout.

M. le Maire informe que les travaux de drainage autour du bâtiment du CCSC à Courfaivre ont débuté. Il relève aussi que les travaux à l'extérieur et autour de l'école primaire sont terminés. Il remercie les artisans.

M. Jean-Bernard Vallat communique que le rapport sur le service des eaux est à disposition au bureau communal.

M. Jean-Bernard Vallat donne connaissance de l'attribution des dicastères pour la législature 2018–2022 :

Mairie	Vallat Jean-Bernard
Urbanisme	Ruch Gérard
Finances, impôts et informatique	Dobler Etienne
Bâtiments	Allemann Rose-Marie
Services communaux	Crétin Pascal
Ecole, affaires sociales	Eggenschwiler Nicole
Environnement, culture, sport et loisirs	Beuchat Géraldine
Travaux publics	Juillerat Frédéric
Forêts, pâturages et affaires bourgeoises	Jäggi Raoul

#### 4. Questions orales.

**M. Frédéric Juillerat (groupe UDC+AB)** demande de quelle manière le Conseil communal gère-t-il les conflits d'intérêts au Conseil communal, au Conseil général et dans les commissions au niveau personnel, familial, professionnel ou autres.

**M. le Maire** répond que l'on se réfère au règlement d'organisation et d'administration (ROAC). Il ajoute que les conflits d'intérêts au Conseil communal ne sont pas nombreux. Au Conseil général, la personne concernée est priée de sortir de la salle. Au sein des commissions communales, c'est plus difficile, mais il espère que cela se passe aussi de cette manière.

**M. Frédéric Juillerat (groupe UDC+AB)** est satisfait.

#### 5. Approbation des budgets communaux et bourgeois 2018. Fixation des taux et taxes proposés par le Conseil communal (Message n° 107 du Conseil communal au Conseil général du 20 novembre 2017).

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. Etienne Dobler, conseiller communal, présente le budget communal 2018 à l'aide d'un powerpoint et donne les explications nécessaires. Le budget de fonctionnement prévoit un excédent de charges de Fr. 881'660,-. Le budget des investissements prévoit un excédent de charges de Fr. 7'332'220,-.

La discussion est ouverte.

M. Jean-Luc Portmann (groupe PCSI+RC) relève que les budgets se suivent et se ressemblent. Les présidents de groupe ont été invités à une séance durant laquelle toutes les explications ont été données. Il remercie MM. Etienne Dobler et Mirco Bellè. Le budget est morose, mais reflète la réalité. Le groupe PCSI+RC va l'accepter. M. Portmann se demande s'il ne serait pas temps d'intervenir au canton, par rapport aux effets négatifs avec Optima.

M. Etienne Dobler répond qu'effectivement, Optima a déjà fait son effet.

M. Patrick Ballaman relève aussi la séance organisée à l'intention des responsables de groupe. Il remercie MM. Dobler et Bellè. Cette séance a facilité ensuite la préparation pour donner les informations aux membres du groupe. Il indique que les charges augmentent, Optima joue en notre défaveur. Il a le sentiment que le transfert des charges du Canton aux communes se poursuit. Le groupe socialiste va accepter le budget. M. Ballaman ajoute encore qu'il est important d'avoir une vision à long terme.

M. Etienne Dobler précise que l'augmentation de la part à charge de la commune de Haute-Sorne pour l'enseignement représente Fr. 62'600,-. En page 8 du message, des informations sont données au sujet d'Optima.

Passés au vote, le budget de fonctionnement communal, qui prévoit un excédent de charges de Fr. 881'600,-, ainsi que les taux et taxes sont acceptés à l'unanimité.

M. Etienne Dobler présente ensuite les budgets bourgeois 2018.

Les budgets se présentent comme suit :

Bassecourt :	budget bourgeois	excédent de produits	Fr.	950,--
Courfaivre :	budget bourgeois	excédent de charges	Fr.	53'710,--
	budget des investissements	excédent de charges	Fr.	28'000,--
Glovelier :	budget bourgeois	excédent de charges	Fr.	46'060,--
Soulce :	budget bourgeois	excédent de charges	Fr.	4'320,--
	budget des investissements	excédent de charges	Fr.	110'000,--

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

Passés au vote, les budgets bourgeois 2018 sont acceptés à l'unanimité.

M. Etienne Dobler remercie le Conseil général pour la confiance témoignée. Il remercie les collègues du Conseil communal et le personnel communal, spécialement le service financier.

**6. Modification de l'arrêté fixant la classification et l'échelle des traitements de base du personnel de la Commune mixte de Haute-Sorne (Message n° 108 du Conseil communal au Conseil général du 20 novembre 2017).**

M. Jean-Bernard Vallat, Maire, explique que le départ en retraite de deux secrétaires, l'adoption des nouvelles évaluations demandées et proposées par l'Association Jurassienne des Communes (AJC) aux communes jurassiennes et les modifications de fonctions au sein de l'administration nous obligent à proposer plusieurs modifications de l'arrêté fixant la classification et l'échelle des traitements de base du personnel de la Commune mixte de Haute-Sorne.

Les postes suivants ont été rajoutés ou modifiés : chancelier, vice-chancelier, collaborateur spécialisé et voyer-chef adjoint. La nouveauté principale consiste à l'introduction de fourchette pour certains postes. Il a été décidé d'appliquer l'échelle de traitement du Canton. Il n'y a rien de fondamentalement nouveau, il s'agit d'une mise à jour.

Cette réévaluation provoque une augmentation budgétaire d'environ Fr. 4'000,- sur une masse salariale d'environ Fr. 2'000'000,-, soit 0,9 %. La commission du personnel a été consultée et a validé ces modifications.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

Passée au vote, la modification de l'arrêté fixant classification et l'échelle de traitement de base du personnel de la Commune mixte de Haute-Sorne est acceptée à l'unanimité.

**7. Motion n° 7 : prendre connaissance des propositions du groupe de travail et accepter que celui-ci puisse exercer le mandat confié jusqu'au terme des travaux.**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. Jean-Bernard Vallat, maire, rappelle que le travail du groupe de travail a connu un temps d'arrêt après les vacances estivales. Pour le Conseil communal, il n'y a pas de changement à proposer.

Concernant le Conseil général, un fascicule sera réalisé, qui va donner un regard sur le fonctionnement global du Conseil général. Cela se pratique déjà au Parlement jurassien. Toutes les informations nécessaires seront données.

Les changements dans les commissions seront proposés en début d'année prochaine. La commission a voulu rendre plus attractive les commissions de dicastère en intégrant des élus ou suppléants du Conseil général. Les commissions seraient composées d'un membre par groupe politique et deux autres personnes hors partis politiques. Certaines commissions qui font doublon seront supprimées.

Le groupe de travail demande à poursuivre son mandat en 2018, pour le mener à son terme. Des propositions fermes seront présentées au début de l'année 2018. En fonction des changements décidés, nous pourrions modifier le règlement d'organisation et d'administration le 10 juin 2018.

La discussion est ouverte.

M. Patrick Ballaman (groupe PS) demande si nous allons constituer les commissions comme actuellement, avec les propositions des partis ?

M. le Maire répond que certaines commissions qui font doublon seront supprimées.

M. Patrick Ballaman demande quelles seront les commissions à nommer en février 2018 ?

M. le Maire répond qu'il y aura les 9 commissions dicastères et les commissions permanentes. Une liste sera présentée aux responsables de groupes.

M. Vincent Voyame (PCSI+RC) indique que la commission des eaux devait se réunir la semaine prochaine. Cette séance devra être reportée à une nouvelle date début janvier 2018. Est-ce que la commission peut continuer son travail ?

M. le Maire répond que si les membres le décident, que le travail est important, ce n'est pas un problème. Tant qu'elle n'est pas renommée, la commission peut encore siéger.

Passées au vote, les explicationis de M. Jean-Bernard Vallat, Maire, sont acceptées à l'unanimité.

---

Mme Nicole Lachat donne connaissance de trois questions écrites. La question écrite du groupe socialiste, par M. Patrick Ballaman intitulée : "Enquête de l'État : quel résultat ?". La question écrite du groupe PCSI+RC, rédigée par Mme Nicole Lachat intitulée : "À propos de l'enquête de l'État dans la commune de Haute-Sorne." Une deuxième question écrite du groupe PCSI+RC par Mme Nicole Lachat, intitulée : "Des garanties pour les futurs travaux commandés par la commune de Haute-Sorne". Ces questions écrites sont jointes au présent procès-verbal.

*Mme Nicole Lachat s'adresse au Conseil général en ces termes : "Et voilà, une première législature qui s'achève... Je pense que vous serez d'accord avec moi, ces 5 années ont été riches. Un apprentissage pour la plupart d'entre nous pour dompter le fonctionnement d'un Conseil général. Une commune fusionnée à créer, des règlements à foison, des interventions parfois musclées, mais aussi de belles rencontres. Apprendre à connaître des collègues qui venaient d'autres villages, apprécier les points de vue même s'ils sont différents et les respecter. Pour moi et même si nous n'avons pas toujours les mêmes sensibilités, le respect de l'autre a été présent durant nos débats et j'espère sincèrement retrouver ce bel esprit par la suite.*

*L'année de ma présidence a été l'occasion de participer à nombre de rencontres pour y représenter le Conseil général. C'est la partie que j'ai trouvée la plus agréable, car on y rencontre des gens motivés par la vie de leur société et passionnés. C'est un peu moins évident de diriger les débats, parfois on oublie les procédures à respecter et on bafouille quelque peu...*

*Alors chers collègues, un grand merci pour votre indulgence et votre compréhension.*



*Une fois encore, je peux exprimer mon regret de ne plus pouvoir côtoyer plusieurs membres du Conseil général dans la prochaine législature. La politique peut être cruelle; mais ils peuvent tirer un bilan très positif de leur travail et de leur investissement durant ces 5 années. Merci à eux !*

*Merci également à Monsieur le Maire Jean-Jean, pour ta disponibilité pour répondre à mes interrogations, ainsi que les membres du Conseil communal. Un merci tout particulier également à notre secrétaire, Gérald, toujours là pour épauler ces présidents du Conseil général parfois en difficulté.*

*Voilà chers collègues, chers amis, il me reste à vous souhaiter à vous et à vos proches, des fêtes de fin d'année pleine d'amour et de magie. Merci de votre attention.*

M. le maire remercie les conseillers communaux qui quittent le Conseil communal : Abel Gelso, Georges Migy et Guy Meier. Il remercie également Michel Guerdat, secrétaire communal à la Commune de Bassecourt durant 14 ans et secrétaire communal de Haute-Sorne durant 5 ans.

M. le Maire présente le nouveau chancelier communal, M. Raphaël Messerli.


M. Michel Guerdat, secrétaire communal, relève le plaisir qu'il a eu dans l'exercice de sa fonction, il cite ses trois "patron" : Jacques Couche et Françoise Cattin à Bassecourt et Jean-Bernard Vallat à Haute-Sorne. Pour exercer la fonction de secrétaire communal, il faut aimer le contact avec les gens, ajoutant qu'il compte sur les doigts d'une seule main les problèmes de relation qu'il a rencontrés.

M. le Maire prononce quelques mots en cette fin de la législature. Il remercie ses collègues du Conseil et l'ensemble du personnel communal. Il souhaite à toutes et tous de belles Fêtes de Noël et une heureuse année 2018.

Constatant que l'ordre du jour de la séance a été passé en revue, Mme Nicole Lachat remercie les membres du Conseil général et du Conseil communal pour leur participation et leur engagement. Elle leur souhaite une belle fin de soirée, ainsi que de belles Fêtes de fin d'année.

Mme Nicole Lachat lève la séance à 19h50.

Bassecourt, le 12 décembre 2017

AU NOM DU CONSEIL GENERAL	
La Présidente	Le Secrétaire
	
Nicole Lachat	Gérald Kraft